



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

ALTERNATIVES POUR LE
FINANCEMENT DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Mémoire

**Mémoire présenté à la Commission d'examen
sur la fiscalité québécoise**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Daniel Pierre-Roy, Recherchiste

Francis St-Laurent, Coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche

Révision et correction :

Émilie Joly, Vice-présidente

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 65 000 étudiants répartis dans 20 cégeps, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants tout comme en tant que citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donnée comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions, se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec (MESRS), elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

INTRODUCTION	4
ALTERNATIVES FISCALES PROPOSÉES DANS LE BUT D'ALLER CHERCHER DE NOUVEAUX REVENUS	5
MISE EN PLACE D'UNE TAXE DE LUXE	5
QUE SE PASSE T'IL AVEC LE FONDS DES GÉNÉRATIONS?	7
LES MESURES FISCALES ALLOUÉES AUX ENTREPRISES	8
LES PALIERS D'IMPOSITIONS AU QUÉBEC	10
ÉVASION FISCALE ET PARADIS FISCAUX	10
UNE REPRISE DES EFFORTS SUR LA QUESTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	11
CONCLUSION	12
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	13
BIBLIOGRAPHIE	14

Introduction

La crise économique de 2008 a incité les différents paliers gouvernementaux à contrôler davantage les dépenses publiques. Il ne faut toutefois pas prétendre que ce resserrement est seulement dû à la crise. En effet, les gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'État ont depuis les années 70, graduellement baissé les opportunités de revenus pouvant assurer la pérennité des programmes sociaux québécois.

Ainsi, même si la crise économique n'a pas frappé aussi fort au Québec qu'ailleurs, il n'en demeure pas moins que le manque de revenus a forcé le gouvernement à réduire les dépenses de manière draconienne. Cet objectif tend à se poursuivre avec l'actuel gouvernement, dans l'objectif d'atteindre éventuellement le déficit zéro et de rembourser la dette. Chaque gouvernement depuis la crise a poursuivi des objectifs semblables.

Or, serait-il possible de penser que ces objectifs, quoique forts louables, ont été rendus fort compliqués à atteindre lorsque le gouvernement lui-même s'est privé de revenus pourtant disponibles? De plus, pouvons-nous penser que ces objectifs prioritaires selon le gouvernement sont mis de l'avant de manière un peu trop enthousiaste, au détriment des services publics dont dépendent bon nombre de Québécois? Derrière la rhétorique de l'urgence, pourrions-nous postuler que des éléments idéologiques plutôt que des éléments pragmatiques guident l'action gouvernementale?

L'objectif de ce document est donc de proposer des alternatives qui selon nous, pourront augmenter les revenus de l'État et donc, réduire la pression sur les services publics et les programmes sociaux, tout en rendant l'équilibre budgétaire plus réaliste.

Nous verrons dans ce document certaines alternatives au modèle fiscal actuel que nous proposons. Ces alternatives sont bien connues au sein de la société civile québécoise, mais peinent à trouver une oreille attentive au sein de l'appareil gouvernemental.

La situation actuelle n'est pas particulièrement reluisante. Nous regardons avec inquiétudes le combat pour les régimes de retraite qui se dessine à l'horizon, ainsi que les différentes coupures au sein des organisations chargées d'assurer les services élémentaires aux citoyens.

Il importe pour la FECQ que les étudiants collégiaux se prononcent sur les enjeux fiscaux que traverse le Québec. En effet, ce sont ces enjeux qui nous permettent de discuter de la question des revenus et dépenses de l'État, éléments fondamentaux lorsque l'on parle de services publics comme l'éducation.

Alternatives fiscales proposées dans le but d'aller chercher de nouveaux revenus

Nous avons brièvement critiqué dans l'introduction l'orientation qui a amené le gouvernement à se départir de certains revenus et de concentrer les nouveaux dans le remboursement de la dette. Nous croyons qu'il serait pertinent pour la Commission de regarder quelques alternatives qui sont connues depuis longtemps au sein de la société civile québécoise. Cela fait des années qu'elles sont proposées et nous croyons que le moment est venu, à l'aube des coupures drastiques que nous anticipons¹, que le gouvernement écoute d'une oreille attentive.

Une réforme complète du système fiscal?

En guise d'introduction, nous tenons à mentionner qu'une pression fiscale relativement élevée en échange de programmes sociaux est une mesure qui existe et qui fonctionne très bien dans le système actuel, malgré le courant idéologique qui soutient le contraire. Par exemple, Paquin démontre que les pays scandinaves réussissent très bien à tirer leur épingle du jeu tout en ayant un État présent et interventionniste². Ainsi, le gouvernement du Québec devrait s'inspirer des mesures qui sont appliquées dans cette région du monde. Toutefois, une mise en garde s'impose. Il serait tentant pour le gouvernement de prendre certains éléments qui sont à son avantage et de laisser les autres sur le pavé. Un système politique se comprend dans sa globalité, car c'est de cette manière que l'on conçoit ou non s'il est cohérent.

Par exemple, les taxes à la consommation sont particulièrement très élevées au Danemark. Le pays a procédé à une réforme fiscale dans les années 80 et a implanté une taxe de vente sociale, servant à financer les programmes sociaux, non pas à rembourser la dette. Ainsi, nous ne sommes pas opposés à ce que le gouvernement puise dans les initiatives scandinaves, mais encore une fois, nous répétons que le gouvernement ne devrait pas procéder à du « cherry picking » institutionnel et prendre seulement ce qui lui permet de justifier son harmonie avec les courants de pensée libéraux américains³.

Mise en place d'une taxe de luxe

Notre recherche sur le sujet nous a démontré que les contribuables les plus aisés ont devant eux une série d'échappatoires leur permettant de réduire de manière artificielle le revenu déclaré à l'État. Dans ce cadre, il serait avantageux que le gouvernement se mette à réfléchir sur la possibilité d'émettre une taxe supplémentaire sur les produits de luxe. Le bien de luxe est recherché non pas pour ses qualités pratiques, mais plutôt pour le prestige social qui lui est rattaché. Ainsi, la valeur de ce bien est artificiellement gonflée par ce prestige. Fort bien, ce ne sont pas les seuls produits dont la valeur est altérée lors de la vente. Imposer une taxe sur ces produits serait donc une bonne manière de respecter l'orientation gouvernementale de viser les taxes à la consommation et de plus, cette taxe a

¹ OUELLET, Martin : « Des services publics pourraient disparaître, reconnaît Leitao », août 2014, Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201408/26/01-4794711-des-services-publics-pourraient-disparaitre-reconnait-leitao.php>, (Page consultée le 26 août 2014).

² PAQUIN Stéphane , Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », 2014, Politique Mondiale, les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages,

³ ibid

un élément de progressivité dans la perspective où la consommation des biens de luxe n'est pas l'apanage de toute la population⁴. La CSQ propose notamment une taxe supplémentaire sur les voitures de luxe et le Québec impose déjà une taxe de 1 % sur la valeur dépassant 40 000 \$ lors de l'achat d'un véhicule récent. Nous reprenons la proposition de la CSQ qui demande que la taxe supplémentaire passe de 1 % à 5 %. Pour dépenaliser les véhicules coûteux, mais construits dans le but de réduire leur facture écologique, la CSQ propose dans ce cadre de réduire le coût de l'immatriculation de 6 dollars par gramme situé en dessous du seuil de 150 grammes par kilomètre⁵. Selon la CSQ, la mise en place de ces deux mesures va rapporter à l'État près de 700 millions de dollars par année. Ainsi, les modèles Prosche et MC subiraient une augmentation de taxe alors que les modèles moins énergivores et plus petits, comme la Civic et la Focus bénéficieraient d'une baisse.

Certaines expériences internationales démontrent que les taxes de luxe ne sont pas une panacée pour certains produits, plus faciles à acheter sur le marché noir. En ce qui a trait aux voitures, il semble au contraire que cette forme de taxation porte ses fruits⁶. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise devra se pencher sur cette question et regarder ce qui est faisable.

Impact de la taxe de luxe et sur les émissions de CO₂, selon les types de véhicules

Marque	Modèle	Prix de base	Taxe de luxe		Taxe verte	Taxes totales	
			À l'achat	Après 3 ans		À l'achat	Taux de taxation
Dodge	GRAND CARAVAN	23 994 \$	0 \$	0 \$	262 \$	262 \$	1,1 %
Ford	ESCAPE	27 599 \$	0 \$	0 \$	117 \$	117 \$	0,4 %
Ford	FOCUS	21 599 \$	0 \$	0 \$	-27 \$	-27 \$	-0,1 %
GMC	YUKON	59 694 \$	985 \$	0 \$	387 \$	1 371 \$	2,3 %
Honda	CIVIC	17 988 \$	0 \$	0 \$	-41 \$	-41 \$	-0,2 %
Hyundai	ELANTRA	19 139 \$	0 \$	0 \$	-83 \$	-83 \$	-0,4 %
Jaguar	XJ	105 600 \$	3 280 \$	909 \$	311 \$	3 591 \$	3,4 %
Mazda	3	19 074 \$	0 \$	0 \$	42 \$	42 \$	0,2 %
Mercedes-Benz	SL	148 680 \$	5 434 \$	2 096 \$	442 \$	5 876 \$	4,0 %
Porsche	CAYENNE	67 080 \$	1 354 \$	0 \$	304 \$	1 658 \$	2,5 %
Volkswagen	JETTA	19 050 \$	0 \$	0 \$	76 \$	76 \$	0,4 %

Source : SERVANT-Millette, François : « Une taxation additionnelle (...) »

Recommandation 1 : *Que le gouvernement du Québec mette en place une taxe sur les voitures de luxe et qu'il réfléchisse à faire de même sur des produits du même type.*

⁴ SERVANT-Millette, François : « Une taxation additionnelle des produits de luxe au Québec : Analyse et proposition. Rapport présenté à la Centrales des syndicats du Québec ».

⁵ ibid

⁶ ibid

Que se passe t'il avec le Fonds des générations?

Le gouvernement Charest a créé au milieu des années 2000 un fond qui allait servir à graduellement rembourser la dette. L'idée était de mettre des sommes de côté et de les investir dans le but de faire des intérêts qui allaient pouvoir donner au gouvernement la marge de manoeuvre pour rembourser la dette. Géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce Fonds allait recevoir les revenus hydrauliques d'Hydro-Québec, des autres entreprises du même secteur, des revenus de la vente d'électricité à l'étranger, d'une redevance sur l'eau et sur la vente d'actifs. L'objectif plus général était de ramener le niveau de la dette à 55 % du PIB en 2026.

L'accueil ne fut pas unanime. En effet, certains auraient plutôt préféré de rembourser la dette directement plutôt que mettre de l'argent de côté en espérant une capitalisation, car cela nous aurait permis de réduire le paiement des intérêts⁷. D'autant plus que l'on se demandait si le fait de prendre de l'argent chez Hydro-Québec n'allait pas faire monter par la bande la facture d'électricité des particuliers. D'un autre côté, la création du Fonds fut bien accueillie par les milieux financiers et ces derniers considéraient cette initiative comme étant un gage de volontarisme émouvant envers le remboursement de la dette.

PROJECTION DES SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS (en millions de dollars)

	Redevances hydrauliques		Exportation d'électricité d'Hydro-Québec	Eau captée	Vente d'actifs	Revenus de placements	Solde au 31 mars
	Hydro-Québec ⁽¹⁾	Producteurs privés					
2006-2007	64	9	—	—	—	1	74
2007-2008	325	49	↑	↑	↑	16	464
2008-2009	535	80	↑	↑	↑	53	1 132
2009-2010	546	81	↑	↑	↑	102	1 861
2010-2011	564	83	Impact à déterminer			158	2 666
2015-2016	645	91	↓	↓	↓	578	8 173
2020-2021	712	100	↓	↓	↓	1 212	16 764
2025-2026	787	110	↓	↓	↓	2 180	29 877

(1) La croissance anticipée jusqu'en 2011-2012 provient principalement de l'augmentation actuellement prévue de la capacité de production d'Hydro-Québec. Par la suite, l'augmentation provient seulement de l'indexation des redevances hydrauliques déjà prévue par la *Loi sur le régime des eaux*.

Source : MFQ, 2006

⁷ LAVALLÉE, Mathieu : « Fonds des générations : des experts reviennent à la charge », mai 2010, Journal les Affaires, [En ligne], <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/services-financiers/fonds-des-generations-des-experts-sceptiques-reviennent-a-la-charge/514895>, (Page consultée le 29 août 2014).

Or, la prévision des revenus sur Fonds fut particulièrement surévaluée. En effet, les taux d'intérêt du Fonds sont toujours plus bas que les taux d'intérêts de la dette. Ainsi, il augmente plus lentement que ce qu'il est censé dépasser un jour⁸.

La crise économique lui a fait perdre beaucoup. En effet, la Caisse a perdu 40 milliards de dollars et le Fonds qui est géré par la Caisse a perdu 326 millions en 2009. Bref, pour les premières années de son existence, le Fonds n'a pas atteint ses objectifs, les critiques ont donc repris de plus belle, alors que les deux partis d'opposition ont promis son abolition dans le but de rembourser la dette directement⁹. Or, une fois au pouvoir, le gouvernement du Parti québécois a laissé le Fonds tel quel et y a même rajouté de nouveaux revenus issus des taxes des produits de vice, des économies réalisées par la fermeture de Gentilly et par la totalité des nouvelles redevances minières¹⁰. Le gouvernement Couillard n'a pas non plus changé de perspective sur le Fonds et évalue que malgré les soubresauts, la valeur du Fonds sera celle qui était prévue dès le départ, attendant une valeur comptable de 8,5 milliards pour 2015-2016¹¹.

Ainsi, pour réussir à rattraper les objectifs initiaux du Fonds et pour compenser les pertes dues à la crise, le gouvernement a dû injecter de nouvelles sommes au Fonds, dans un contexte de resserrement des dépenses publiques et de coupures dans les services publics.

La Commission devrait se pencher sur la pertinence effective du Fonds des générations et de voir si celui-ci est encore la meilleure manière de rembourser la dette. Le changement de gouvernement récent devrait permettre la marge de manoeuvre nécessaire aux réformes majeures qui pourraient être nécessaires. Car le gouvernement semble chasser actuellement plusieurs lapins à la fois. D'un côté, il recherche à tout point l'équilibre budgétaire et de l'autre, il tient à rembourser sa dette. Nous suggérons une autre avenue potentielle.

Recommandation 2 : *Que le gouvernement abolisse le Fonds des générations.*

Les mesures fiscales allouées aux entreprises

En 2008, le gouvernement Charest a annoncé la réduction de la taxe sur le capital vers une abolition complète en 2011. Cette taxe visait les capitaux d'une entreprise, peu importe si cette dernière était en bonne santé financière ou non. Par exemple, si une entreprise voulait emprunter pour moderniser son matériel, elle se ferait imposer une taxe sur cet emprunt. Bref, elle était soumise à des critiques incessantes, qui arguaient qu'elles décourageaient l'investissement et donc, la santé financière de la province et de ses habitants, même si cette prémisse est difficile à prouver, alors que l'on voyait au

⁸ BARIL, Hélène : « Fonds des générations : Un travail de (très) longue haleine », 21 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2012/201203/21/01-4507658-fonds-des-generations-un-travail-de-res-longue-haleine.php>, (Page consultée le 21 août 2014).

⁹ BROUSSEAU-POULIOT, Vincent : « Préserver l'esprit du Fonds des générations », 22 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201203/21/01-4507974-preserver-lesprit-du-fonds-des-generations.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

¹⁰ Plan budgétaire 2013-2014, MFQ

¹¹ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Le fonds des générations : Le Québec de demain se dessine aujourd'hui », [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/fondsdesgenerations/>, (Page consultée le 29 août 2014).

Québec le taux de création d'entreprises le plus important de tout le pays¹². Dans tous les cas, la taxe comme telle n'existe plus et il serait contre-productif de réclamer son retour dans la forme qu'elle avait lors de son abolition. Ceci étant dit, il serait selon nous absurde de croire que les entreprises ne devraient pas contribuer davantage en matière de fiscalité. Ces dernières bénéficient d'une série de mesures les incitant à venir s'installer au Québec. Comme le démontre le tableau suivant, le Québec est loin d'être un cancre lorsque vient le temps d'inciter les entreprises à choisir la province et à y rester, étant des provinces les plus généreuses en la matière. Le système fiscal québécois est tellement généreux, que près de la moitié des entreprises installées sur le territoire ne paient pas d'impôt¹³.

Subventions aux entreprises et envers certains produits, Canada, 2009

Montant des subventions et des crédits aux entreprises	Subventions en pourcentage du PIB	
	Millions de \$	%
Canada sans le Québec	9 842	0,76 %
Terre-Neuve-et-Labrador	181	0,57 %
Île-du-Prince-Édouard	113	2,43 %
Nouvelle-Écosse	341	1,00 %
Nouveau-Brunswick	269	0,98 %
Québec	5 126	1,65 %
Ontario	4 616	0,79 %
Manitoba	535	1,05 %
Saskatchewan	591	0,90 %
Alberta	1 611	0,55 %
Colombie-Britannique	1 585	0,80 %

Source : CSQ

Prenons par exemple le cas de la pharmaceutique Valeant qui avait un taux d'impôt de 33 %, mais qui a réussi à le faire diminuer à 3 %, tout en engrangeant des profits de 3,4 milliards depuis son arrivée au Québec. De plus, cette même compagnie utilise des paradis fiscaux et se fait subventionner à la hauteur de 8 millions par le gouvernement du Québec¹⁴. Nous croyons que le gouvernement du Québec doit faire un ménage important dans ce type d'aide aux entreprises, dans le but de s'assurer que les investissements gouvernementaux sont alloués de manière rentable, juste et raisonnable.

Recommandation 3 : *Que le gouvernement du Québec révise les crédits d'impôt alloués aux entreprises en fonction de la rentabilité, dans une perspective où chacun doit contribuer à sa juste part.*

¹² RADIO-CANADA : « Débat sur le financement des universités : Qu'est-ce que la taxe sur le capital? », 4 mai 2102, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economic/2012/05/04/007-taxe-capital-quebec-retour-analyse.shtml>, (Page consultée le 28 août 2014).

¹³ LEMAY, Érick Yvan : « Paradis fiscal à Laval », 27 août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/26/paradis-fiscal-a-laval>, (Page consultée le 28 août 2014).

¹⁴ ibid

Les paliers d'impositions au Québec

La FECQ est évidemment satisfaite de la mise en place d'un quatrième palier d'imposition. Nous voudrions profiter de ces pages pour rappeler à quel point il est dangereux de réduire l'impôt à des fins politiques. Nous enjoignons donc le gouvernement à du moins laisser tel quel les paliers et même de réfléchir à continuer la remise en place d'une meilleure progressivité au sein du système. En effet, les paliers québécois restent en deçà de ceux qui sont utilisés au fédéral. Pour la tranche supérieure, le gouvernement fédéral utilise un taux de 29 % plutôt que 25,75 %. Cette mesure serait d'autant plus efficace si le gouvernement Couillard faisait le ménage dans les différents crédits d'impôt qui permettent aux mieux nantis de s'en tirer à bon compte.

Recommandation 4 : *Que le gouvernement du Québec s'inspire du modèle fédéral pour la tranche supérieure et étudie la possibilité d'ajouter des paliers supplémentaires.*

Évasion fiscale et paradis fiscaux

Il est difficile d'être en faveur de l'évasion fiscale, qui ne consiste ni plus ni point à adopter un comportement qui fait en sorte qu'une part de revenus est cachée aux yeux de l'État. Se faisant, l'individu ou l'entreprise fautive déclare des revenus moindres et est donc imposé en conséquence. L'évasion fiscale, synonyme du travail en dessous de la table ou du travail au noir, coûte à l'État des sommes importantes et revêt un caractère particulièrement injuste alors que les individus qui en profitent vont avoir accès aux services publics au même titre que les honnêtes travailleurs. Le gouvernement du Québec a mis beaucoup d'énergie dans la lutte contre cette forme d'évasion, entre autres dans le domaine de la construction et dans le secteur de la restauration et des bars. Revenu Québec va aller chercher un peu plus de 2 milliards cette année, soit 93 % de la cible qu'il s'était fixée lors des années précédentes. De plus, le budget 2014-2015 fait mention de nouvelles mesures de lutte à l'évasion fiscale lui permettant d'aller potentiellement chercher 61 millions de plus pour cette année¹⁵.

Il serait absurde de ne pas féliciter le gouvernement dans ce domaine. Par contre, dans un même ordre d'idée, il serait appréciable que l'État prenne à bras-le-corps l'enjeu des paradis fiscaux. En effet, bon nombre de contribuables et de sociétés vont envoyer leurs capitaux dans une autre législation permissive et opaque, leur permettant de déclarer bien moins que ce qu'ils possèdent dans les faits. L'enjeu est complexe et difficile à mesurer.

Le phénomène croît sans cesse. Cette part d'actifs inscrite ainsi dans les paradis fiscaux par les multinationales canadiennes a augmenté de 1 500 % depuis 1990; on est passé de 11 milliards de dollars à 170 milliards de dollars. En 2012, Statistiques Canada évaluait que, dans les principaux paradis fiscaux où ils sont présents, les Canadiens avaient logé à cette date 155 milliards de dollars. À la Barbade seulement, troisième pays destinataire des investissements d'entreprises canadiennes, près de 60 milliards de dollars étaient en jeu¹⁶.

Évidemment, l'action québécoise en ce domaine est plutôt réduite, alors que les outils pour combattre ce genre de phénomène résident plutôt à Ottawa, au gouvernement fédéral. Par contre, il appert que le Québec pourrait faire plus en la matière, mais qu'il a sciemment choisi de s'occuper des travers de l'économie dite "souterraine" à l'intérieur des frontières du Québec parce que les chances

¹⁵ plan budgétaire 2014-2015, MFQ

¹⁶ RÉSEAU JUSTICE FISCALE : « Paradis fiscaux, des solutions à notre portée », mai 2014, [En ligne], <http://www.ftq.qc.ca/rapportparadisfiscaux>, (Page consultée le 28 août 2014).

de succès sont plus élevées¹⁷. Selon le SISP, le gouvernement du Québec ne semble même pas reconnaître l'appellation “paradis fiscal” et semble plutôt préférer “la planification fiscale agressive”. Il évalue toutefois le manque à gagner à plusieurs centaines de millions de dollars.

Nous concevons que les gouvernements préfèrent s'attaquer aux problèmes résidant dans leur zone d'influence. Toutefois, il apparaît absurde à nos yeux que le choix des paradis fiscaux s'offre si facilement à ceux qui veulent déclarer des revenus moindres. Ironiquement, l'argument des paradis fiscaux est même utilisé pour justifier les baisses d'impôts au profit de la tarification, moins sujette à la fraude. Selon nous, le gouvernement choisit le chemin de la facilité et ce sont les plus désavantagés qui en paient le prix. Ainsi, nous incitons le gouvernement à continuer ses efforts pour réduire l'évasion fiscale, qu'elle soit effectuée par un individu, une PME ou une multinationale.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Québec renforce ses initiatives pour contrer le phénomène des paradis fiscaux.*

Une reprise des efforts sur la question des transferts fédéraux

Tel que relevé lors de notre recherche, au sujet des transferts fédéraux, le gouvernement Couillard abandonne un combat traditionnel de la Province de Québec face au gouvernement fédéral. Or, un gouvernement libéral doit tout de même s'assurer que le Québec reçoit sa part de manière équitable. Considérant la volonté libérale de démontrer que le Québec a sa place au sein de la fédération canadienne, cet objectif va encore plus de soi.

Recommandation 6 : *Que le gouvernement du Québec redouble d'efforts pour empêcher la réduction du TCS à partir de 2017.*

¹⁷ DENAULT, Alain : Paradis fiscaux. L'aveuglement volontaire du ministère québécois des finances », mars 2012, [En ligne], http://www.sisp.qc.net/fileadmin/SITES/SISP/documents_SISP/Denault_2012_-_C3%89vasion_Fiscale_14.3.12.pdf, (Page consultée le 28 août 2014).

Conclusion

Si, à la lecture du budget 2014-2015, nous n'avons pas eu une idée très claire des orientations gouvernementales, le projet de loi 3 nous permet toutefois d'avoir une idée générale de ce qui s'en vient dans les prochains mois. Le processus de désengagement des différents gouvernements se poursuit de manière visiblement incrémentale. Les chiffres dont nous disposons au niveau de la dette ne nous font pas partager l'urgence dont le gouvernement fait preuve face à cette dernière.

Nous avons remarqué dans notre recherche que les revenus autonomes du gouvernement se sont modifiés quelque peu depuis le début des années 2000. En effet, la part des impôts des particuliers et des sociétés a baissé au profit des taxes à la consommation. Ces dernières ont monté de deux manières, en taxant davantage le tabac et l'alcool et en reprenant l'espace laissé vacant par le retrait de 2 % de la TPS par le gouvernement Harper.

Depuis la première version de la recherche, certaines revendications que la FECQ avait formulées ont été appliquées, avec des nuances importantes. En premier lieu, le gouvernement Charest s'est entendu avec le gouvernement fédéral pour régler la question de l'harmonisation de la taxe de vente que nous évaluons à 2,6 milliards. L'entente de 2,2 milliards nous force toutefois à ne plus percevoir la TVQ sur la TPS et la plupart des sommes sont allées au remboursement de la dette, comme la plupart des nouveaux revenus que le gouvernement est allé chercher, d'ailleurs. Le gouvernement du PQ rajouté un quatrième palier d'imposition de 25,75 % pour la tranche de revenu dépassant 100 000 \$, plutôt que de prendre le pourcentage proposé du quatrième palier fédéral (29 %). Même si la hausse des tarifs d'hydroélectricité du gouvernement Charest est annulée, elle est remplacée pour l'instant par l'indexation du bloc patrimonial.

Les dernières années sont donc marquées par une volonté claire de revenir à l'équilibre budgétaire le plus tôt possible, alors que les cibles en retour échouent à être atteintes.

La FECQ propose dans ce cadre quelques mesures qui devraient être regardées de près par l'actuel gouvernement, dont la mise en place d'une taxe de luxe sur certains produits précis, une révision des paliers d'imposition actuels, un ménage dans les crédits d'impôt pour les entreprises et une direction plus évidente et enthousiaste sur la question de l'évasion fiscale. La dernière mesure aurait aussi l'avantage de rétablir peut-être un minimum de confiance chez la population face à la gestion des fonds publics, en ces temps de commission Charbonneau.

Nous incitons le gouvernement à faire attention aux solutions économiques qui s'appuient sur des postulats peut-être un peu trop simples. Ces derniers encouragent l'État à faire de grands gestes de ruptures pour aller rejoindre une moyenne canadienne ou un modèle américain quelconque, en s'appuyant sur des demi-vérités irréalistes¹⁸. Nous incitons aussi la Commission à aller au-delà des idées qui dominent dans les démocraties libérales nord-américaines pour adopter une vision d'ensemble plus innovante.

¹⁸ BASTIEN, Nicolas, Pierre CHENARD, Pierre DORAY, Benoît LAPLANTE : « Économie, société et éducation : L'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario », 2014, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie », [En ligne], http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2014-01.pdf, (page consultée le 8 septembre 2014).

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : *Que le gouvernement du Québec mette en place une taxe sur les voitures de luxe et qu'il réfléchisse à faire de même sur des produits du même type.*

Recommandation 2 : *Que le gouvernement abolisse le Fonds des générations.*

Recommandation 3 : *Que le gouvernement du Québec révise les crédits d'impôt alloués aux entreprises en fonction de la rentabilité, dans une perspective où chacun doit contribuer à sa juste part.*

Recommandation 4 : *Que le gouvernement du Québec s'inspire du modèle fédéral pour la tranche supérieure et étudie la possibilité d'ajouter des paliers supplémentaires.*

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Québec renforce ses initiatives pour contrer le phénomène des paradis fiscaux.*

Recommandation 6 : *Que le gouvernement du Québec redouble d'efforts pour empêcher la réduction du TCS à partir de 2017.*

Bibliographie¹⁹

AGENCE QMI : « Hydro-Québec dépose une nouvelle demande pour hausser le tarif d'électricité », août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/05/hydro-quebec-depose-une-nouvelle-demande-pour-hausser-le-tarif-deelectricite>, (Page consultée le 29 août 2014).

BARIL, Hélène : « Fonds des générations : Un travail de (très) longue haleine », 21 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2012/201203/21/01-4507658-fonds-des-generations-un-travail-de-tres-longue-haleine.php>, (Page consultée le 21 août 2014).

BASTIEN, Nicolas, Pierre CHENARD, Pierre DORAY, Benoît LAPLANTE : « Économie, société et éducation : L'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario », 2014, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie », [En ligne], http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2014-01.pdf, (page consultée le 8 septembre 2014).

BOURQUE, Olivier : « Des voix s'élèvent contre les calculs de Québec », 4 mars 2010, Canoé, [En ligne], <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/des-voix-selevent-contre-les-calculs-de-quebec-4032010>, (Page consultée le 12 août 2014).

BROUSSEAU-POULIOT, Vincent : « Préserver l'esprit du Fonds des générations », 22 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201203/21/01-4507974-preserver-lesprit-du-fonds-des-generations.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

CLAVET, Nicholas-James, et al : « Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants », Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations », Décembre 2013, [En ligne], <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-45.pdf>, (Page consultée le 1 septembre 2014).

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS : « Hydro-Québec. Détournement de mission. Le courant avant le profit »

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES : « Le Québec face à ses défis. Des pistes de solutions pour mieux dépenser et mieux financer nos services publics », janvier 2010, 98 pages, [En ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/comite_consultatif_eco_fin_publics/le_quebec_face_a_ses_defis-fasc_2.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION : « Rapport du groupe de travail du conseil de la fédération sur les transferts fédéraux. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles », juillet 2012, [En ligne], http://www.conseildelafederation.ca/phocadownload/publications/fr-cof_working-group_fiscal_arrangements_report_appendices.pdf, (Page consultée le 23 août 2014).

COUTURE, Pierre : « Hydro-Québec peut augmenter ses tarifs de 4,3% dès le premier avril », 6 mars 2014, Le Soleil, [En ligne] <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/consommation/201403/06/01->

¹⁹ Incluant la bibliographie de notre recherche Alternatives pour le financement de l'État québécois

[4745265-hydro-quebec-peut-augmenter-ses-tarifs-de-43-le-1er-avril.php](#), (Page consultée le 14 août 2014).

COUTURIER, Eve-Lyne, Bertrand SCHEPPER : « Qui s'enrichit, qui s'appauvrit 1976-2006 », Centre canadien de politiques alternatives, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 64 pages, [En ligne], <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Qui%20s%20enrichit%20qui%20s%20appauvrit.pdf>, (Page consultée le 29 août 2014).

COUTURIER, Eve-Lyne, Philippe HURTEAU, Simon TREMBLAY-PÉPIN : « Budget 2010. Comment financer les services publics », mars 2010, Institut de recherche et d'informations socio-économique, [En ligne], X, (Page consultée le 20 août 2014).

COUTURIER, Eve-lyne, Pierre-Antoine HARVEY : « Doit-on augmenter les tarifs d'électricité », décembre 2009, Institut de recherche et d'information socio-économique [En ligne], <http://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/08/NoteTarifswb.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

DESJARDINS, François : « le coût d'une baisse d'impôt », 26 mai 2007, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/144906/le-cout-d-une-baisse-d-impot>, (Page consultée le 15 août 2014).

DESJARDINS, François : « Réflexion sur les tarifs – Une « révolution culturelle », selon Raymond Bachand », 23 février 2010, Le Devoir, [En ligne], <http://m.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283666/reflexion-sur-les-tarifs-une-revolution-culturelle-selon-raymond-bachand>, (Page consultée le 12 août 2014).

DOSTALER, Gilles, Michel BEAUD : « La pensée économique depuis Keynes », Seuil, 1996, x pages.

FILLION, Gérald : « 8 faits sur le budget Leitaó », 5 juin 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://m.radio-canada.ca/blogues/geraldfillion/2014/06/05/8-faits-sur-le-budget-leitao/wp44/4660>, (Page consultée le 5 août 2014).

FILLION, Gérald : « Fini le déséquilibre fiscal ? », 19 mars 2007, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/carnets/2007/03/19/84754.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

GERVAIS, Lisa-Marie : « Hausse des droits de scolarité – Les syndicats prêtent main-forte aux étudiants », 4 novembre 2011, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/societe/education/335202/hausse-des-droits-de-scolarite-les-syndicats-pretent-main-forte-aux-etudiants>, (Page consultée le 29 août 2014).

GODBOUT, Luc, Suzie, ST-CERNY : « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », janvier 2011, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, [En ligne], http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Taxes-consommation-Final.pdf, (Page consultée le 12 août 2014).

HARVEY, Pierre-Antoine : « Portrait de la fiscalité et ses perspectives au Québec », mai 2008, Centrale des syndicats du Québec, [En ligne], X, (Page consultée le 6 août 2014).

HURTEAU, Philippe : « D'où vient la crise des finances publiques? », mars 2008, Institut de recherche et d'information socio-économique, [En ligne], <http://gsaconcordia.ca/wp-content/uploads/2012/02/IRIS-Dou-vient-la-crise.pdf>, (Page consultée le 20 août 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC : « Données sociales du Québec. Conditions de vie », édition 2009, gouvernement du Québec, [En ligne], <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf#page=193>, (Page consultée le 23 août 2014).

LA PRESSE CANADIENNE : « Raymond Bachand juge hypocrite une hausse d'impôt rétroactive », 23 septembre 2012, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/359834/raymond-bachand-juge-hypocrite-une-hausse-d-impot-retroactive>, (Page consultée le 3 septembre 2014).

LAMBERT, Gino, Sylvain PERRON, Jean-Eddy Pean : « Le système fiscal québécois est-il vraiment progressiste? », juin 2000, Chaire d'études socio-économique de l'UQAM, [En ligne], http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_00_systeme_fiscal.pdf, (Page consultée le 12 août 2014).

LANGLOIS, Simon : « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 2010, [En ligne], http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/soc/fichiers/classes_moyennes_en_mutation_dix_2010.pdf, (Page consultée le 17 août 2014).

LAPLANTE, Robert dir : « Le budget du Québec 2012-2013 : « Regards critiques sur les principales mesures », mars 2012, Institut de recherche en économie contemporaine, X, (Page consultée le 14 août 2014).

LAVALLÉE, Mathieu : « Fonds des générations : des experts reviennent à la charge », mai 2010, Journal les Affaires, [En ligne], <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/services-financiers/fonds-des-generations-des-experts-sceptiques-reviennent-a-la-charge/514895>, (Page consultée le 29 août 2014).

LAVOIE, Jonathan : « Hydro-Québec souhaite hausser ses tarifs de 3,9% », 5 août 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/08/05/002-hydro-quebec-demande-hausse-tarif-2015.shtml?isAutoPlay=1>, (Page consultée le 30 août 2014).

LEMAY, Érick Yvan : « Paradis fiscal à Laval », 27 août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/26/paradis-fiscal-a-laval>, (Page consultée le 28 août 2014).

LÉVESQUE, Katleen : « Tout aux baisses d'impôts », 21 mars 2007, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/135979/tout-aux-baisses-d-impot>, (Page consultée le 16 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA : « Historique des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux », 19 novembre 2011, [En ligne], <http://www.fin.gc.ca/fedprov/his-fra.asp>, (Page consultée le 14 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Le fonds des générations : Le Québec de demain se dessine aujourd'hui », [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/fondsdesgenerations/>, (Page consultée le 29 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2013-2014 » novembre 2012, gouvernement du Québec, 484 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2010-2012 » mars 2010, gouvernement du Québec, 408 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2010-2011/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2011-2012 » mars 2011, gouvernement du Québec, 536 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2011-2012/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2012-2013 » mars 2012, gouvernement du Québec, 520 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2012-2013/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 9 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2014-2015 » février 2014, gouvernement du Québec, 444 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 août 2014).

MOISAN-LAPOINTE, Marc-Olivier : « Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012 », Union des Consommateurs, Octobre 2010, [En ligne], http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3740-10/PreuveInterv_3740-10/C-7-6_UC_PartiePreuve_3740_22oct10.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

NADEAU, Jean-François : « Les débats idéologiques. La question nationale naturellement », L'année politique au Québec, [En ligne], http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/nadeau/nadeau.htm, (Page consultée le 12 août 2014).

NOËL, Alain, Miriam FAHMY : « Miser sur l'égalité : L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté », Fides, 2014, 271 pages.

OPTION CONSOMMATEUR : « Hausse des tarifs d'électricité. Des effets néfastes pour les ménages à faible revenus, s'inquiète Option Consommateur », 6 mars 2014, [En ligne],

http://www.option-consommateurs.org/salle_presse/communiqués/443/, (Page consultée le 14 août 2014).

OUELLET, Martin : « Des services publics pourraient disparaître, reconnaît Leitao », août 2014, Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201408/26/01-4794711-des-services-publics-pourraient-disparaitre-reconnait-leitao.php>, (Page consultée le 26 août 2014).

PAQUIN Stéphane , Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », 2014, Politique Mondiale, les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages, PISANY-FERRY, Jean : « Gouvernement économique, Mode d'emplois », février 2010, Le Monde, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/22/gouvernement-economique-mode-d-emploi-par-jean-pisani-ferry_1309490_3232.html, (Page consultée le 27 août 2014).

PORTER, Isabelle : « Le tabac et l'alcool encore plus taxés », 5 juin 2014, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/410142/le-tabac-et-l-alcool-encore-plus-taxes>, (Page consultée le 11 août 2014).

RADIO-CANADA : « Québec : L'opposition fait part de ses attentes envers le premier budget Marceau », 13 novembre 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2012/11/13/007-bachand-attentes-budget-marceau.shtml>, (Page consultée le 9 août 2014).

RADIO-CANADA : « Débat sur le financement des universités : Qu'est-ce que la taxe sur le capital? », 4 mai 2012, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/05/04/007-taxe-capital-quebec-retour-analyse.shtml>, (Page consultée le 28 août 2014).

RADIO-CANADA : « Marois évoque des baisses d'impôts; Legault parle d'improvisation », 3 avril 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2014/2014/04/03/016-pauline-marois-baisse-impots.shtml>, (Page consultée le 10 août 2014).

RADIO-CANADA : « Québec abandonne la bataille des transferts fédéraux en santé », 22 août 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/22/004-transferts-federaux-sante-couillard-charest-bataille.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

RÉGIE DE L'ÉNERGIE : « Mission », 2010, [En ligne], <http://www.regie-energie.qc.ca/regie/mission.html>, (Page consultée le 21 août 2014).

REUTERS : « La Grèce doit améliorer la perception d'impôt /FMI », 23 avril 2010, [En ligne], <http://fr.reuters.com/article/idFRLDE63M0Q820100423>, (Page consultée le 27 août 2014).

REVENU QUÉBEC : « La TVQ, La TPS/TVH et l'alimentation » 27 pages, mai 2013, [En ligne], [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216\(2013-05\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216(2013-05).pdf) (Page consultée le 15 août 2014).

SANTÉ CANADA : « Accords de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé », [En ligne], <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fptcollab/2003accord/index-fra.php>, (Page consultée le 22 août 2014).

THERRIEN, Yves : « Coupe des crédits en technologie et multimédia : Un frein à la croissance », 10 juin 2014, Le Soleil, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/techno/201406/09/01-4774309-coupe-des-credits-en-technologie-et-multimedia-un-frein-a-la-croissance.php>, (Page consultée le 20 août 2014).

VAILLE, Francis : « Surplus d'électricité : Une facture de 7,9 milliards », 27 août 2014, La Presse,[En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201408/27/01-4794906-surplus-delectricite-une-facture-de-79-milliards.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

ZORN, Nicolas : « Le modèle québécois à l'épreuve des excès? Évolution de la part des revenus captée par le 1% le plus riche au Québec de 1973 à 2008 », septembre 2013, UQAM, 142 pages, [En ligne], <http://www.archipel.uqam.ca/5797/1/M13103.pdf>, (Page consultée le 5 septembre 2014).